

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID : 073-217303064-20230330-23_03_044-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 24 mars 2023

Date d'affichage : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Monsieur Jean-Marie MARTIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 23-03-044

Objet : Demande de subvention au Conseil départemental de la Savoie au titre du Fond Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC 2023) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage Performance Énergétique pour la rénovation de l'école de Valloire

Le rapporteur : Corine Falcoz, adjointe au Maire.

Je vous rappelle le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire qui puisse répondre aux réglementations en vigueur, mais qui puisse également être ambitieux dans le domaine fonctionnel.

Pour mener ce projet, et nous accompagner dans la réflexion, la commune s'est entourée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour travailler sur l'écriture du programme énergétique et fonctionnel et être accompagnée dans les différentes phases du projet. La commission urbanisme et travaux réunie le 8 mars 2023 a validé ce projet.

La part de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 40 000 € HT.

Je vous propose de solliciter auprès du Conseil Départemental de Savoie dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Équipement des communes (FDEC), l'aide financière la plus élevée possible.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID : 073-217303064-20230330-23_03_044-DE



La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 23 mars 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 23 mars 2023,

Où l'exposé de Madame Falcoz,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de solliciter pour l'assistance à maîtrise d'Ouvrage Performance Energétique pour la rénovation de l'école de Valloire l'aide financière la plus élevée que possible auprès du Conseil Départemental de Savoie dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Équipement des communes (FDEC 2023),
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce cadre auprès des services du Conseil Départemental de Savoie.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 03/04/23

Publication : 03/04/23

Valloire, le 03/04/23

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

